

# Règlement du Circuit Artistique de FURDENHEIM 2019

Organisée par l'Association Culture, Sports et Loisirs de Furdenheim (A.C.S.L.)

Lors de la manifestation artistique organisée par l'association A.C.S.L. de Furdenheim, les **exposants** s'engagent à :

- Être en règle avec l'administration concernant les obligations fiscales et sociales issues de l'activité artistique.
- Avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour l'année en cours qui doit être à jour pour la manifestation. L'exposant est responsable de son matériel et de ses œuvres et sera de plus tenu pour responsable en cas de sinistre occasionné par ceux-ci. L'A.C.S.L. ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de sinistre occasionné sur le lieu d'exposition.
- Avoir payé la contribution financière. L'inscription est ferme et définitive. Elle ne sera pas remboursée en cas d'absence. Elle sera **remboursée** uniquement aux artistes qui proposeront une activité le jour de la manifestation.
- Ne pas partager ou céder leur emplacement attribué par l'association.
- Ne présenter et ne vendre que les œuvres originales. Eviter les copies d'œuvres.
- Respecter les lieux, les installations et laisser l'emplacement propre (tout déchet laissé après exposition et identifiable entraînera l'exclusion du participant pour les manifestations à venir et l'exposant sera, le cas échéant, redevable à l'association du remboursement de frais occasionnés pour le nettoyage).
- Autoriser l'association à publier tous documents relatifs à leurs travaux et à leur participation au **Circuit Artistique du Festival Art et Lumières de Furdenheim** dans le cadre de la promotion de l'événement.
- Démontez leur stand sur la simple demande des organisateurs pour cause d'avis de tempête ou autre.
- Être en accord avec le présent règlement et accepter les conséquences qui pourraient en découler. Le non-respect constaté du présent règlement entraînera l'exclusion immédiate du participant de l'exposition en cours et à venir.
- Stationnement : les véhicules sont tolérés pendant l'installation, mais seront **strictement interdits** dans **la rue de la mairie et ses rues perpendiculaires** lors de la manifestation. Des parkings seront à disposition des exposants
- Attention : Les exposants sont prévenus qu'il n'y a pas de gardiennage dans la nuit de samedi à dimanche et que l'association décline toute responsabilité en cas de vol.

## Horaires :

- Le 06/07/19 :
  - Se présenter entre 15h et 17h et être présent sur place jusqu'à une heure déterminée par les organisateurs (entre minuit et 1h du matin).
- Le 07/07/19 :
  - Se présenter entre 8h et 9h et être présent sur place jusqu'à une heure déterminée par les organisateurs (entre 21h et 23h).

**Les horaires de fin sont donnés à titre indicatif et dépendent de la fréquentation présente sur le site aux heures indiquées ci-dessus. Seuls les membres de l'ACSL sont habilités à vous donner l'autorisation de sortie.**

# Pièces à fournir

Lors de cette manifestation **extérieure**, le matériel d'exposition n'est pas fourni. Pensez à apporter tables, chaises et supports d'accrochage, luminaires, rallonges électriques et/ou multiprises ...

Vous aurez à votre disposition une prise électrique pour vous raccorder au besoin.

**Date** : 6 et 7 juillet 2019

**Lieu** : La rue de la Mairie de Furdenheim et ses corps de ferme

**Tarification unique** : 25 euros pour un emplacement maxi de 4m x 3m, et mise à disposition de 3 grilles soumis à chèque de caution (50€).

**Important** : emplacement gratuit si les artistes proposent une activité avec le public (démonstration sur place, réalisation d'une œuvre sur place, ateliers ...)

## Pièces à fournir:

- Quelques illustrations de vos œuvres en précisant les méthodes et/ou techniques utilisées ou un lien vers votre site internet.
- Un chèque correspondant à votre participation à l'ordre de « **ACSL Furdenheim** » + éventuellement un chèque de caution de 50€ pour la réservation des grilles
- Une enveloppe timbrée à vos nom et adresse pour l'envoi de vos laisser-passer
- Le dossier de candidature impérativement daté et signé avec la mention manuscrite «lu et approuvé» ainsi que la déclaration sur l'honneur

Tout dossier incomplet ou non parvenu avant la date limite **du 1<sup>er</sup> juin** ne sera pas pris en compte.

Merci de retourner votre dossier avant le **1<sup>er</sup> juin** à :

**ACSL Furdenheim**  
**Magali CHAUSSIN**  
**44 rue du maître**  
**67117 FURDENHEIM**

# Circuit Artistique de FURDENHEIM 2019

## Dossier de candidature

**A renvoyer avant le 15 juin**

Nom d'artiste : \_\_\_\_\_

Nom civil : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel fixe : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Site web : \_\_\_\_\_

Pour les professionnels :

N° de SIRET : \_\_\_\_\_ N° M.D.A. \_\_\_\_\_

N° AGESEA : \_\_\_\_\_

**Activité artistique :**

Peinture

Sculpture

Photographie

Céramique

Artisanat d'art

Bijoux

Autre : \_\_\_\_\_

**Cotisation unique :** 25 Euros pour un emplacement de 4m x 3m

J'apporte ma tonnelle : oui non Dimension : \_\_\_\_\_ J'ai besoin de ..... grilles (maxi 3)

**Déclaration sur l'honneur**

Nom civil : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Je déclare sur l'honneur avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour l'année 2019 couvrant les risques liés à l'exposition et à la vente sur l'espace public.

Je déclare sur l'honneur être en règle avec l'administration concernant mes obligations fiscales et sociales issues de mon activité artistique.

**VOTRE SIGNATURE VOUS ENGAGE**

Je déclare être en accord avec le règlement dont j'ai pris connaissance.

Date : \_\_\_\_\_

Mention « lu et approuvé » : \_\_\_\_\_

Signature :